



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

CMO, CLM, CGM, REFUSONS LA SANCTION FINANCIÈRE CONTRE LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE : TOUS EN GRÈVE MARDI 3 FÉVRIER 2026 !

Le SPEG dénonce avec force les dispositions législatives et réglementaires qui organisent la baisse de la rémunération des fonctionnaires et des agents contractuels de l'État en cas de congé pour raison de santé en Guadeloupe. Ces mesures constituent une attaque directe contre les droits des personnels.

EN GUADELOUPE : UNE INJUSTICE AGGRAVÉE

Depuis que le Conseil d'État a qualifié la majoration outre-mer d'indemnité attachée à l'exercice des fonctions, l'État a ouvert la voie à une politique de régression sociale assumée. Ce qui devait arriver arrive : sous couvert de technicité juridique, l'État s'attaque aux revenus des agents publics.

En Guadeloupe, comme dans l'ensemble des DROM-COM, ces dispositions ont des effets dévastateurs. En cas de congé de maladie, ce ne sont pas seulement le traitement mais aussi les indemnités qui sont amputés. C'est une double peine infligée à des personnels déjà confrontés à un coût de la vie structurellement plus élevé. Cette situation est inacceptable et profondément injuste.

RESPONSABILITÉS SYNDICALES NATIONALES FRANÇAISES

Le SPEG tient à rappeler que cette offensive ne tombe pas du ciel. Elle s'inscrit dans un processus politique et réglementaire clairement identifié. Le 20 octobre 2023, un accord collectif interministériel relatif à la protection sociale et aux congés pour raison de santé a été signé par plusieurs organisations syndicales nationales.

Même si cet accord n'instaurait pas immédiatement une baisse de rémunération en cas de congé de maladie, il n'apportait aucune garantie sur le maintien intégral des indemnités de vie chère. Cette absence de garanties a ouvert la porte aux reculs actuels. Les personnels de l'éducation en Guadeloupe ne sont pas dupes et savent identifier les responsabilités.

DOUBLE PEINE : UNE POLITIQUE INACCEPTABLE

Les agents publics ne sont ni responsables des déficits budgétaires ni des variables d'ajustement comptable. Faire payer la maladie aux personnels est une violence sociale. S'attaquer aux indemnités de vie chère revient à nier délibérément la réalité économique guadeloupéenne et à mépriser les conditions de vie des agents. Cette politique est injuste, brutale et dangereuse. Elle affaiblit les personnels et dégrade encore davantage le service public d'éducation.

NOUS NOUS MOBILISONS POUR

- Le maintien intégral du traitement et des indemnités de vie chère en cas de CMO, CLM et CGM pour tous les agents titulaires et non titulaires.
- L'interpellation ferme des élus politiques de Guadeloupe afin qu'ils cessent leur silence et exigent la prise en compte réelle des spécificités de notre académie.

**LE MARDI 3 FÉVRIER 2026 TOUS EN GRÈVE
RENDEZ-VOUS À 8H30 DEVANT LE RECTORAT**